# **COPIL 3 FIP Raie bouclée**



# Action n°2 : Étude préliminaire de l'impact d'un TAC mono-spécifique de raie bouclée

Lundi 27 juin 2022

### Contexte

L'approche défendue par la France depuis 2017 constitue en la fixation d'un TAC global à partir des recommandations de débarquements du CIEM par espèces en appliquant une pondération basée sur l'historique de captures par zone pour obtenir la ventilation par unité de gestion (souvent différente de celle de suivi du stock; ex: RJC suivie sur un espace regroupant 3 zones (3a, 4, 7d) alors qu'il y a plusieurs TAC).

1

### Contexte

Pour 2022, ce principe donnait le résultat suivant :

	Avis CIEM	Recommandation	Part de la zone	"Avis" /
	(2021)	sans réduction	7.d dans les	espèce
		forfaitaire de 20%	débarquements	pour le 7.d
		précaution	(2015-2016)*	pour 2022
Raie	2446	2446	61%	1492 t
bouclée				représentant
(RJC -				61% de 2446
3a47d)				t
Raie lisse	191	191	52%	99 t
(RJH - 4c7d)				représentant
				52% de 191 t
Raie douce	232	278	9%	25 t
(RJM -				représentant
3a47d)				9% de 278 t
Raie mêlée	40	40	40%	16 t
(RJE - 7de)				représentant
				40% de 40 t
Total				1632

TAC 2022 7d toutes raies = 1497 t dont 1123 t pour la France + flexibilité interzonale de 5% (règlement TAC & quotas) + échanges entre OP → 135 t de moins que la demande française

140 tonnes pour les 3 autres principales espèces

### Contexte

- Considérant la disponibilité du quota VI, VIIe-k (souvent consommé entre 75-85%), les 5% de flexibilité sont totalement utilisés pour améliorer un quota 7d systématiquement insuffisant au regard de la ressource disponible (taux de consommation de 100% ou + tous les ans ; échelle OP : 22 sanctions en 2021, le plafond mensuel correspond à la capacité de pêche d'un bateau pour une journée).
- La pleine utilisation du quota 7d chaque année mise en parallèle avec l'augmentation permanente et exponentielle de l'indice de biomasse montre que le quota aurait pu être fixé à des niveaux plus importants sans entraver la dynamique de développement du stock de raie bouclée.

<sup>\* «</sup> Raie bouclée en Manche Est. Eléments d'information ». Note préparée par Alain Biseau, septembre 2017, p.14

## Pistes de réflexion

- En passant à un TAC monospécifique de raie bouclée, les possibilités de pêche seraient augmentées de 9% ? Quant est-il de la flexibilité interzonale ?
- Le gain pour la France serait plus important si le TAC monospécifique était réparti selon un historique de captures : la France est le pays qui capture le plus de raies bouclées en volume et proportion des autres espèce. Quelles seraient alors le niveau des captures accessoires françaises des autres raies ? L'approche monospécifique sur les autres raies permettrait-elle de couvrir ces captures accessoires ?
- L'enjeu se situe au niveau de la recommandation de débarquement émise par le CIEM. Un changement de catégorie supérieure du stock (qui nous exonère de l'approche de précaution) aura-t-il une incidence significative?

.